

d
Mutongo, le 15 août 1961.

BONEZA Matthieu.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
Chef du Territoire de Shingugu
à SHANGUGU.

Ruhengeri



634

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Comme je vous l'ai exposé tout dernièrement, le Gouvernement de la Province du Kivu ~~mais~~ a mis son accord de principe à ma pension en attendant celui qui interviendra éventuellement entre le Congo-République et le Rwanda-Urundi au sujet de la pension des agents méritants qui ont travaillé les uns dans le pays des autres.

N'ayant aucune objection à la continuation de mes services à Shangugu, d'après ma demande de l'année dernière que je renouvelais, il a adressé le 19 juillet 1961, une lettre en ce sens au Résident Général pour une réponse sans laquelle il ne lui transmettrait pas mon dossier ni me muterait.

En conséquence ma dernière audience auprès de vous n'était que d'information d'une place disponible à occuper immédiatement, en attendant une réponse de Monsieur le Résident Général, qui serait de confirmation de ma réintégration.

Votre suggestion toute bonne d'aller voir Mr. Raux à Usumbura, basée sur le complet de l'effectif du Territoire, pouvant m'être mal interprété d'une part, et ~~l'exactitude~~ m'étant délicat de suivre une requête faite pour moi par une Autorité Supérieure, d'autre part, j'aurais mieux voulu que vous vous adressiez vous-même pour moi à l'intéressé pour les négociations nécessaires avec le Service du Personnel d'Usumbura en vue d'éclairer éventuellement Monsieur le Résident Général dans sa réponse.

Quoi qu'il en soit, connaissant bien ce qu'est le chômage et ses funestes conséquences pour certains, je ne vois autre chose pour le moment que la continuation de mon service tout en n'oubliant pas mes devoirs civiques rwandais dont je puis m'acquitter sans heurt à aucune opposition de la part de mon employeur pour autant que j'en demande l'autorisation. Dans cet ordre d'idées, durant mon congé de détente j'ai pu assister avec intérêt, à plusieurs réunions autorisées dans la Commune et éclairer en tant que conseiller communal, dans la mesure du possible et de ma compétence, les compréhensifs sur le bon comportement qu'il faut dans la Commune.

Quant au travail dans le Pays d'origine, il est logique de dire qu'il est une des chances qui ne sont pas toujours échues à tous les natifs malgré leur désir ardent et raisonnable. C'est ainsi que bon nombre de rwandais de toutes conditions, de toutes races et de toutes contrées, sont allés et vont encore en Urundi en Uganda et au Congo pour y chercher le moyen de vivre et de s'acquitter de leurs devoirs civiques surtout lorsqu'il s'agit de ceux qui travaillent en rentrant dans leur Territoire d'origine, auquel, à moins qu'ils soient insensés, ils ne doivent vouloir que du bien.-

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur de Territoire, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Matheu